

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
24 février 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 23

2023D012

**OBJET :**

**10. PROJET ÉDUCATIF  
DE TERRITOIRE.  
RENOUVELLEMENT.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

16.03.2023  
ID : 059-215904004-20230302-20230012-12



L'an deux mil-vingt-trois, le deux MARS à dix-huit h

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Etaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. MOUILLE Julien – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. DELVOYE Philippe – Monsieur TREDEZ Alain – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme BOULENGER Delphine, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra  
M. LAPIERRE Julien, **procuration** à M. DUYCK Joël  
M. DECREUS Christophe, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss  
M. CITERNE Joël, **procuration** à M. DELVOYE Philippe  
Mme CLINKEMAILLIE Colette, **procuration** à Mme BEURAERT Martine  
Mme QUIQUE Corinne, **procuration** à Mme BLANQUART Marine

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibérations du 25 juin 2019 et du 19 septembre 2019, le conseil municipal a approuvé le projet éducatif territorial dit PEDT pour la période 2019-2022.

Celui-ci a pour objectif d'articuler les temps familiaux et scolaires aux temps récréatifs, sportifs et culturels au service de l'enfant. Il formalise l'engagement des partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives. Il s'associe aux projets d'écoles.

Afin de pérenniser, un cadre de partenariat entre les acteurs éducatifs du territoire et un accueil à forte ambition éducative, il est proposé de renouveler cette convention pour la période 2023-2025.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le conseil municipal, à des votes exprimés (**23 pour, 6 abstentions** : liste « Merville en Grand », liste « Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale ») :

- approuve le renouvellement du Projet Educatif de Territoire 2023-2025 (PEDT) de Merville, visant à mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative en permettant d'organiser des activités périscolaires ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ce « PEDT » dont un exemplaire est annexé, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toute disposition nécessaire et inhérente à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Le Maire**  
Joël DUYCK



**La Secrétaire de Séance**  
Sandra BOULENGUER – PLÉ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché le jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.